

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 JUIN 2019 A 18 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, EL HORFI Sihame, FARGE Caroline, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier

Excusés : PRUVOT Alban (procuration à DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël)

Secrétaire de séance : EL HORFI Sihame

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Aurélie FEJOZ et Olivier DELEGLISE pour la naissance de leur fils Léo.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE**, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2019,

- **PREND NOTE** de la décision du maire suivante :

MARCHE PUBLIC VOIRIE 2019

MAPA attribué à l'entreprise « COLAS » pour un montant de 84 930.75 €/HT.

- **DECIDE**, à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes un emprunt à long terme de 500 000.00 euros, au taux de 0.97 % sur 15 ans à échéances trimestrielles constantes et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt,

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, la proposition du Crédit Mutuel relative à la renégociation d'un emprunt de 250000 € aux conditions suivantes :

- Nouveau taux 3.85 % fixe

- Remboursement : 33 trimestrialités en capital et intérêts de 5 613.53 €

- Frais d'avenant : 900.00 €

Et **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt contracté auprès du Crédit Mutuel ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet d'avenant n° 2 à la convention pour l'intervention du CDG73 sur les dossiers de retraites CNRACL et **AUTORISE** le maire à signer l'avenant prolongeant, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an, la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), proposé par AGATE, Agence Alpine des Territoires, de préciser que le montant de l'accompagnement se décompose comme suit :

- formation d'une journée : 379 € (sans TVA),

- accompagnement DPO pendant une année : 1621,00 € H.T. (comprenant la licence d'utilisation du logiciel SMART DGPR),

d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale et de désigner AGATE en qualité de « Délégué à la Protection des Données » de la collectivité,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le dossier de création de servitude du domaine skiable pour la régularisation de la piste du Renard et l'extension de son réseau de neige de culture, **DEMANDE** à Monsieur le Préfet d'engager une Enquête Publique préalable à la création de la servitude du domaine skiable et - **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à l'accomplissement de cette servitude,

- **VALIDE**, à l'unanimité des présents, les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 01/04/2019,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de céder à la société COVAGE les 5000 actions que la commune possède dans cette société au prix de 118 750.00 € et **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette opération,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière de 500.00 € à Monsieur BUCHOT pour l'année 2019, pour régler ses frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement aux diverses courses de marathon VTT avec l'objectif de décrocher une qualification dans l'équipe de France pour participer aux championnats du monde en Suisse en septembre 2019 et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion de l'EPIC « Office de Tourisme Corbier Tourisme » pour l'exercice 2018,

- **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à transférer, à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA), la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2020,

- **DECIDE** de fixer à 41 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, réparti comme suit et **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Saint-Jean-de-Maurienne	7 794	19
Saint-Julien-Montdenis	1 626	4
La Tour-en-Maurienne	1 079	3
Villargondran	868	2
Fontcouverte-La Toussuire	526	2
Jarrier	500	2
Montricher-Albanne	475	2
Albiez-Montrond	381	1
Saint-Sorlin-d'Arves	336	1
Saint-Pancrace	293	1
Saint-Jean-d'Arves	262	1
Villarembert	244	1
Montvernier	226	1
Albiez-Le-Jeune	146	1
	14 756	41

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le lancement de l'expertise pastorale de la Société d'Economie Alpestre de la Savoie, **APPROUVE** le plan de financement et **AUTORISE** le maire de Villarembert-le-Corbier à effectuer toutes des démarches nécessaires pour de projet et à solliciter une subvention au nom de la commune dans le cadre du Plan Pastoral Territorial de Maurienne,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec l'office de tourisme une convention de mise à disposition du city stade, pour la saison estivale 2019, **FIXE** le montant de la redevance à 100.00 euros pour la saison et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de proposer à un praticien bio-énergicien un bail professionnel pour une durée de six années pour un local situé dans l'immeuble Charvin, **FIXE** le loyer à 2 150.00 € par an dans le cadre de ce bail professionnel, **CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder à l'élaboration du document et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer un poste de BNSSA contractuel, à temps complet, pour la période du 24 juin au 30 août dont la rémunération sera basée sur un indice brut du grade d'éducateur sportif, **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir,

- **DECIDE** de conclure avec la société ACTIV'UP, représentée par Monsieur Jacques SERNA, un bail dérogatoire pour une durée maximale de 3 ans à compter du 25 juin 2019, **FIXE** le loyer à 100.00 € par mois, révisable chaque année en fonction de l'indice de base du coût de la construction publié par l'INSEE, **CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder à l'élaboration de ce bail dérogatoire et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents et accomplir toutes les démarches à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 35.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

